

# L'EQUIPE EDUCATIVE

# Qu'est ce qu'une équipe éducative?

- [Décret N° 90-788 du 6 septembre 1990 – Article 21](#) modifié par le [décret n°2005 1004 du 24 août 2005](#)
- L'**équipe éducative** est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité **éducative** d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'Éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

## Quand est elle réunie ?

- Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.
- Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

# Objectif

- La réunion de l'**équipe éducative** a pour mission de favoriser l'échange, le dialogue et la concertation entre les personnes responsables de l'éducation d'un élève, en vue d'élaborer ou d'ajuster son projet individuel.
- Toute personne participant à l'examen de la situation d'un enfant est soumise à l'obligation de discrétion, comparable en cela au secret professionnel.

# Avant la réunion

- Cerner la nature générale de la difficulté. Contacter toutes les personnes qui connaissent l'enfant et apprécier s'il y a lieu ou non d'organiser une équipe éducative.
- Déterminer les participants (Parents, enseignant, RASED, médecin scolaire, IEN, CAMSP CMP, CMPP, orthophonistes, assistante sociale, personnel du PRE, personnel de cantine, intervenants TAP, référent scolarité, éducateur, personnel de santé...).
- Contacter ces personnes avant d'arrêter la date (Disponibilité). Voir la possibilité d'avoir un remplaçant.
- S'assurer que les différentes personnes qui doivent voir l'enfant avant la réunion pourront le faire.

- Envoyer les invitations suffisamment à l'avance.
- Préparer la réunion avec les différents participants issus de l'école de manière à exprimer un consensus ou à présenter le moment venu, des points de vue différents sans enjeux personnels.
- Conduire si nécessaire une réunion de synthèse préalable entre les professionnels pour une indispensable harmonisation du discours aux parents. Celle-ci peut avoir lieu avant l'équipe éducative, on évitera que les parents attendent devant la porte.

- Réfléchir à l'installation matérielle afin de favoriser les échanges. Veiller à ce que la salle de réunion ne soit pas un endroit de passage.
- Réfléchir à la participation éventuelle de l'enfant à la réunion ou à la fin de celle-ci pour l'informer des conclusions arrêtées.
- Le Directeur est tenu d'organiser l'équipe éducative, il peut éventuellement ne pas y assister mais l'animation de cette réunion est de sa responsabilité.

# Un moment émotionnel fort

- Dans un premier temps, le directeur accueille et énonce l'objectif de l'équipe éducative (la recherche d'une solution concernant un enfant).
- Dans une telle situation, les parents mais aussi l'enseignant ont parfois le sentiment de se retrouver face à un tribunal malgré les propos rassurants du directeur.



- Réduire la tension est l'enjeu essentiel du début de l'équipe éducative.
- Une attitude bienveillante, rassurante et ouverte est absolument nécessaire.
- Il faut permettre à chacun de parler librement, de capter l'attention de tous et d'être entendu.
- Le résumé de la position de chacun permet de s'assurer du positionnement neutre du directeur ou de l'animateur. Les participants voient se réduire les appréhensions qu'ils ont éprouvées.
- Chacun doit percevoir qu'il s'agit de construire une solution.

# La conduite de l'équipe éducative

- Le directeur énonce l'objet de la réunion et indique clairement qu'il ne s'agit pas d'un tribunal et que tout le monde doit être respecté dans sa parole et dans son rôle.
- Un tour de table est organisé. Les participants doivent tous se faire connaître dans leurs fonctions et dans leurs rôles auprès de l'enfant ou de la famille.
- Chacun est invité à émarger la feuille de présence.

- Chacun est invité à prendre la parole. Il s'agit de percevoir la position, les sentiments, l'avis de chacun des autres participants. Centrer sur les actions , les faits et non la personne.
- Le directeur anime, reformule et résume la position de chacun sans la trahir. Il essaie de formuler les bases d'une solution acceptable par tous et respectant le cadre institutionnel.
- Si cela n'est pas possible il reformule les diverses propositions et explique la position de l'équipe pédagogique, en la justifiant et en évitant les jugements négatifs. Montrer les points d'accord et ceux sur lesquels la discussion devra à nouveau s'engager après avoir sollicité éventuellement des avis complémentaires.

- La solution élaborée est reformulée par le directeur.
- Si aucune solution n'est trouvée, on clôt la séance en fixant une nouvelle date. On fixe alors à chacun l'objectif de poursuivre sa réflexion et de s'entourer d'avis complémentaires.
- Si une solution a été trouvée, avant de clore la séance, on demande si l'un des participants a quelque chose à ajouter.
- Le directeur lève la séance après avoir remercié les participants.

# Après la réunion.....

- Accompagner et veiller à la mise en œuvre de ce qui aura été décidé.
- Rédiger le compte-rendu (Deux possibilités).
- Constituer éventuellement le dossier MDPH.
- Transmettre le compte-rendu à chacun ainsi qu'à l'IEN .
- voire éventuellement au référent MDPH (après l'avoir fait signer aux parents).
- Conserver et archiver le compte-rendu à l'école.

# Deux possibilités de compte-rendu en fonction de la demande

- S'il n'y a aucune demande auprès de la MDPH alors il faut rédiger un compte-rendu.

- S'il y a une saisine de la MDPH alors il faut utiliser le formulaire GEVASCO ( Guide d'EVALuation des besoins de compensation en matière de SCOLarisation .)
- Celui-ci peut-être en partie pré-rempli avant la réunion.



## La deuxième page peut être réalisée de façon libre

- Dans un premier temps il faut recenser les capacités, les difficultés et besoins de l'enfant.
  - Repérer les actions mises en place.
  - Identifier les besoins non satisfaits.
- Rédiger une proposition en citant les instances ou intervenants concernés.
  - Le paragraphe « Remarques » est très important car il permet de noter une divergence de point de vue ou de fixer une prochaine date de réunion.
  - Le document doit être signé par les parents avant sa diffusion.



## Exemple de compte-rendu personnalisé

- **Capacités/acquis :**

En Français, Paul se situe à un niveau mi-CP. Il peut bénéficier des apprentissages de base en lecture puisqu'il se trouve dans une classe à cours double CP/CE1.

En Mathématiques, Paul se situe à un niveau moyen de CE1.

- **Difficultés et besoins constatés :**

- L'école doit faire face à des incidents qui se traduisent par des refus d'apprentissage, des agressions de camarades et une forte insolence à l'égard des adultes.

- Paul ne respecte pas les règles de la vie sociale en classe d'abord (il se couche sur la table, se déplace pour aller frapper un camarade, etc...) et en récréation : de nombreux actes d'incivilité, des coups portés sur les camarades, surtout les plus petits et les filles. Ces problèmes comportementaux sont récurrents et se retrouvent également en restauration scolaire.

- Comportement troublant vis à vis des filles et des dames en général.

- **Actions déjà mises en œuvre :**

- Aide personnalisée en 2<sup>ème</sup> période.

- La maman a pris rendez-vous chez l'orthophoniste ainsi qu'au CMPP pour un bilan psychologique. A noter que la demande d'orthophonie et de consultation CMPP figurait déjà au compte rendu d'équipe éducative du 11/01/90, réalisée dans l'école précédemment fréquentée par Paul ( Paris).

- Une information préoccupante avait été émise par l'école le 1<sup>er</sup> mars 91 car il nous semblait déjà que Paul se trouvait en danger.

### **Proposition de l'équipe éducative**

- Afin de mettre de côté toute cause médicale, Mme AUCHON va prendre rendez-vous auprès du Dr BIP, médecin scolaire. Ce sera également l'occasion d'effectuer un bilan des difficultés visuelles et auditives de l'enfant.
- La maman adhère à la proposition d'examen psychologique qui sera effectué par M. LHERBIER. Cela permettra notamment le démarrage plus rapide de la prise en charge par le CMPP. De plus, il y a là une situation dont le traitement se révèle particulièrement urgent.
- La proposition d'aide du PRE (Plan de réussite éducative) ville d'Arras permettrait de proposer à Paul et à sa famille un accompagnement à la scolarité le soir et des activités péri éducatives susceptibles de l'aider à gérer son comportement. La maman adhère également à cette action. Nous ferons le point au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, après les conclusions de l'examen psychologique.

Les Parents

Pour l'équipe éducative, Le directeur,